Avec ce simple tableau, qui est cependant l'œuvre de libre-échangistes, la cause est entendue.

En dix-sept ans, avant les traités, de 1842 à 1859, l'importation étrangère, la concurrence extérieure, ne s'accrut que de 790 millions. Pendant la même période de dix-sept ans, après les traités, cette importation, cette concurrence étrangère augmente de 2.360 millions!... Quant à l'exportation française, dans les dix-sept années qui précédèrent les traités, elle s'accrut de 1.620 millions. Elle ne pu gagner dans les dix-sept années qui ont suivi les traités que 1.310 millions. Donc, d'une part l'accroissement de la concurrence à la production nationale est montée de 790 millions à 2 milliards 360 millions, et d'autre part, l'accroissement de notre exportation est tombée de 1 milliard 620 millions à 1 milliard 310 millions. Il serait absolument impossible de montrer plus clairement que les traités de 1860 ont fait le jeu de l'étranger.

Nous savons gré à la chambre bordelaise de s'être chargée de ce soin auprès de la commission du tarif général des douanes.

Ajoutons que d'excellentes dépositions ont lieu dans chacune des séances de la commission du tarif général des douanes. Nous voudrions pouvoir les mentionner toutes, mais nous devons nous borner, aujourd'hui du moins, à signaler celle de M. de Fontenay, délégué des négociants de Paris et des départements qui sont en relations d'affaires avec nos colonies.

Notre commerce d'exportation aux colonies a été ruiné par le sénatus-consulte de 1866. Ce sénatus-consulte a permis aux conseils généraux des colonies de voter les tarifs d'octroi de mer sur les objets de toute provenance, ainsi que les tarifs de douane sur les produits étrangers ; mais elles n'ont pas voté les droits de douane qui, eux, n'auraient atteint que les produits étrangers ; en sorte que le marché de ces colonies est ouvert aux Anglais, aux Allemands, aux Belges et aux Américains, tout comme à nous.

Les conséquences d'un tel état de choses n'ont pas tardé à se faire sentir.

En 1827, notre exportation aux colonies était de 59 millions de francs. Elle était montée à 80 millions en 1858, était descendue à 68 millions en 1866, sous l'action des traités, et est tombée à 42 millions en 1876, sous l'influence du sénatus-consulte de 1866. Aussi M. Fontenay demande-t-il qu'il soit porté remède à une telle situation. Il l'a fait en excellents termes et nous ne doutons pas que la commission ne lui donne gain de cause. Mais, d'un autre côté, il serait parfaitement juste d'assurer le marché français aux produits coloniaux et de revenir à l'ancien système qui faisait à la fois fortune de la métropole et des colonies.

Tout à l'heure nous montrions, d'après les chiffres de la Chambre de Bordeaux, que, depuis 1860, les importations de l'étranger en France s'étaient accrues de 2 milliards 360 millions, pendant que nos exportations n'avaient gagné qu'un milliard 310 millions. On vient de voir que, grâce au sénatus-consulte de 1866, nos exportations dans nos colonies ne sont plus que de 42 millions au lieu de 59 millions en 1827, il y a cinquante ans ..

C'est là ce que les économistes appellent le progrès.

Roubaix Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Jules Ferry, député, chargé de rendre visite aux principaux industriels de nos régions manufacturières, afin de renseigner le gouvernement sur l'état du commerce et de l'industrie, était, hier, à Tourcoing.

Il a dîné chez M. Jonglez, président de la Chambre de commerce.

—

Voici le vote des sénateurs du Nord, dans le scrutin sur l'amendement ayant pour objet de porter de 900 francs à 1,000 francs, le traitement de tous les desservants, âgés de 50 à 60 ans.

Ont voté pour : MM. d'Hespel, Kolb-Bernard, Maillet, Pajot, Théry, Wallon.

Ont voté contre : MM. Corne, Roger, Testelin.

L'amendement est adopté.

—

Sur la proposition de M. le préfet et l'avis conforme du Conseil général, M. le ministre de l'instruction publique a accordé aux communes ci-après désignées des secours applicables aux dépenses de construction ou d'appropriation de leurs maisons d'école : Boulogne, construction d'une école mixte, 5.000 francs, Rencourt (D.), id. 1.000. Coutiches, id., d'une école de garçons, 6.000 Raimbeaucourt, id., 4.500. Ostricourt, id., 5.500. Montigny (D.), agrandissement de l'école des garçons, 500.

—

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen:*

« Un journal du soir, auquel nous avons emprunté ce fait, avait annoncé la mort de M. Sencier, ancien conseillier d'Etat, ancien préfet du Rhône.

» Son gendre, M. Alphonse Maze, nous prie de rectifier cette erreur qui pourrait impressionner douloureusement sa famille et ses amis.

» M. Sencier, ancien préfet, est en parfaite santé. Une similitude de nom l'a fait confondre, par quelques journaux, avec un homonyme, ancien notaire à Tours, décédé ces jours-ci. »

—

C'est aujourd'hui que va être jugée par le tribunal correctionnel de Lille, l'affaire du vol de laine commis à Lannoy, dans la fabrique de M. Leborgne.

—

Mardi dernier, Amélie François sortait de prison et était rendue à la Belgique, sa mère patrie. Mais l'amour du clocher est, paraît-il, ce qu'il y a de moins invétéré en cette jeunesse qui a été, arrêtée, hier rue du Pays. Amélie François est encore destinée à passer quelques mois en France.

—

Un cas de mort subite s'est produit, cette après-midi, à Roubaix. Un commissionnaire public, Joseph Corne, s'est affaissé en sortant du café du *Demi-Cercle*, place Notre-Dame. Relevé aussitôt par deux hommes qui avaient été témoins de sa chute, le commissionnaire a été transporté dans le café, où, malgré tous les soins qui lui ont été donnés par M. le docteur Emile Bayart, il n'a pas tardé à succomber. Joseph Corne est mort des suites de la rupture d'un anévrisme. Le cadavre a été transporté à l'hôpital.

—

Le dégel continue à faire des victimes à Roubaix. Hier soir, à huit heures, un charretier au service de M. Desmettre, Léonard Delescluse, conduisait, rue de l'Ouest, un chariot lourdement chargé, quand il glissa tout-à-coup et tomba en avant des roues du véhicule. Quelque diligence qu'ait mise Delescluse à se relever, une des roues lui a écrasé le poignet droit. Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Emile Bayart, rue Pauvrée, cet homme a été reconduit à son domicile.

Une demi-heure plus tard, un ouvrier tisserand se fracturait la jambe en tombant sur la bordure d'un trottoir de la rue de la Paix. Cet ouvrier se nomme Henri Delberghe et est âgé de 45 ans. Il a été transporté à l'hôpital.

—

Les douaniers postés sur la frontière belge, près de Leers, ont fait, la nuit dernière, deux importantes captures. A quelques heures d'intervalle, deux Roubaisiens, Charles Tinchon, teinturier, agé de 19 ans et Jean Dekenlare, fondeur, âgé de 21 ans, ont été arrêtés à Leers-France, porteurs d'articles de contrebande évalués à la somme de 662 fr. 50. Ces deux fraudeurs ont été conduits à la prison de la gendarmerie de Roubaix.

—

La fièvre aphteuse ou *cocotte*, dont nous avons signalé l'apparition, à Halluin, dans les écuries de M. Six, cultivateur, vers le 20 novembre, vient de disparaître complétement.

Toutes les bêtes sont parfaitement guéries.

—

Les expulsés suivants ont été remis, par la gendarmerie française, aux autorités belges :

Edouard Collignon, Milanais Descamps, François Hofelin, Antoine Jeonne, Jean Mongin, Lorenzo Hosoelli, Lorenzo Pascoli, François Pumovero, Pierre Peters, Guillaume Toupin, Amélie Françoise.

—

On nous écrit de Bousbecques :

« Depuis le 8 décembre, un marchand de lin, nommé Jean Gadenne, âgé de 34 à 35 ans, a disparu de son domicile. Malgré de nombreuses recherches, on n'a pu retrouver ses traces.

Il a quitté Bousbecques vers 1 heure, pour se rendre à Menin, au bord de la Lys, pour voir, a-t-il dit, un gros bâteau qui avait coulé bas. On l'a vu, vers 3 heures, à Menin même, et depuis, aucun indice.

On se perd en conjectures, Gadenne se serait-il noyé par accident ? C'est ce qu'il faut découvrir.

Il jouissait d'une très-bonne réputation, avait une excellente conduite, et était dans l'aisance.

Voici son signalement :

Taille au-dessus de la moyenne (1m. 70), cheveux châtains, visage maigre et allongé, corpulence ordinaire, sans barbe.

Il était vêtu d'un sarrau à poches, en toile bleue, presque neuf, d'un pantalon de drap à carreaux et d'une casquette en soie noire.

Compagnie des Tramways de Roubaix et Tourcoing

MM. les porteurs d'obligations de la Compagnie sont informés que les intérêts échéant le 1er janvier 1879, COUPON n° 5 seront payés à partir de cette époque, à raison de fr. 14,10, impôt déduit, savoir :

A Paris, au siége social, 5, rue Meyerbeer, de 10 heures à 2 heures;

A Roubaix, au siége de l'exploitation, 21, rue du Grand-Chemin. 17627

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuits dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans le *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien 1007 a

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 17 Décembre 1878

LE TRÉSOR DE LA JUNTE DE CARTHAGÈNE

M. J.-B. CATELLE, BOULANGER-MEUNIER, AU BLANC-SEAU (TOURCOING), CONTRE M. AIMÉ HINDRÉ, BANQUIER A ROUBAIX.

REVENDICATION
D'UNE SOMME DE HUIT MILLIONS

Un procès étrange, extraordinaire, sans précédent, se plaide en ce moment devant le tribunal civil de Lille. Il s'agit de l'histoire la plus curieuse et aussi la plus amusante qu'on puisse imaginer et certains détails mis au jour par les débats semblent réellement empruntés à quelque conte fantastique d'Hoffmann.

M. J.-B. Catelle, meunier-boulanger, au Blanc-Seau, (Tourcoing) réclame à M. Aimé Hindré, banquier à Roubaix, une somme de huit millions qu'il déclare provenir de la Junte insurrectionnelle qui s'établit à Carthagène en 1873. Ce trésor aurait été enfoui, aux environs de Tourcoing, par un membre de la Junte, qui aurait écrit à M. Catelle pour lui signaler l'endroit de la cachette; M. Hindré, à qui M. Catelle, pour des raisons que nous dirons, aurait fait part de l'existence de ce trésor, s'en serait emparé, avec l'aide de quelques amis, sans donner à l'honorable meunier du Blanc-Seau, la part à laquelle celui-ci croyait avoir droit.

Voilà en deux mots la thèse, assez invraisemblable, il faut bien l'avouer, développée devant le tribunal au nom de M. Catelle, voilà l'objet du procès.

Nous allons maintenant résumer les faits, assurément fort intéressants, exposés par l'avocat du demandeur ; nous nous bornerons à rapporter aussi fidèlement que possible ce qui s'est dit à l'audience, car nous n'avons nullement à nous prononcer entre les deux parties en cause.

Au mois de février 1875, M. Jean-Baptiste Catelle, recevait une lettre dont on a donné lecture au tribunal et que voici :

« Monsieur J.-B. Catelle, grains et farines,
» A Tourcoing.
» Prison de Madrid, le 21 février 1875.
» Monsieur,

» Par suite de bons renseignements que j'ai eu sur votre compte, pendant mon court séjour dans votre ville, je viens réclamer votre protection pour une affaire très-importante et lucrative, étant sûr d'avance que, dans le cas où il ne vous conviendrait de vous en charger, vous saurez garder le secret de cette lettre.

» Capitaine de l'armée espagnole, pendant l'insurrection cantonale de Carthagène, et lié d'une bonne amitié avec le général, M. Jean Contreras, je le suivis dans son entreprise insurrectionnelle et il me nomma, à la fois, son secrétaire particulier et colonel d'état-major du canton de Carthagène.

» Lorsque la place se vit en péril, l'assemblée souveraine, dont le président était M. Jean Contreras, résolut, en session secrète, de sauver les fonds du trésor, consistant en huit millions de piécettes en billets de Banque espagnole, monnaie frappée d'or et d'argent et or en barre.

» Pour cette opération de toute délicatesse, on avait besoin d'une personne de toute confiance et mon illustre chef pensa à moi. Je reçus aussitôt des ordres secrets pour toucher la somme en question et me transporter avec elle à Paris, où je devais la déposer à la Banque de France, conformément aux instructions que l'on allait me donner.

» En effet, après avoir pris tous les précautions nécessaires, je m'embarquais pour Marseille, à bord d'un vapeur qui parcourt les ports de la Méditerranée, mais, à mon arrivée à Marseille, craignant que le poids excessif de mes malles ne donnât lieu à des soupçons de la part de la police, j'échangeai les monnaies, ainsi que les barres, contre des billets de banque français et, aussitôt après, je partis pour Paris.

» A mon arrivée dans la capitale on me remit une dépêche particulière de mon chef qui m'annonçait quoique très-indirectement que l'on me cherchait et qu'il me convenait de garder l'incognito le plus rigoureux jusqu'à ce que je reçusse les instructions qu'il m'envoyait par le courrier le même jour de sa dépêche. En effet quelques jours après, je reçus une lettre (1) de mon chef dans laquelle il me disait que le gouvernement ayant pris connaissance du but de mon voyage en France, avait transmis des ordres à l'ambassade à Paris, pour que la police française me saisit avant que je n'eusse fait le dépôt de la somme en question. Mon chef me disait en outre que l'on m'accusait de plusieurs délits et qu'il fallait à tous prix échapper aux poursuites, en laissant à mon choix le moyen de sauver les fonds dont j'étais porteur et qu'après cela, je me rendisse à Madrid, pour me mettre sous les ordres de l'Assemblée Cantonale extraordinaire qui y présidait alors. Ma position était tellement critique que je conçus l'idée d'enfouir la caisse avec les fonds et quelques documents d'une haute importance, dans un terrain des environs de votre ville, ayant eu soin d'enlever au plan bien exact. »

Une fois libre des objets qui auraient pu me compromettre, je partis pour Madrid, suivant les instructions de mon général, et en débarquant à Santander, je rencontrais un ancien compagnon d'armes, lequel était resté fidèle au gouvernement et qui, au lieu de me protéger, me dénonça comme déserteur ; l'on m'arrêta sur-le-champ ; de là, on me conduisit dans la prison de cette ville, où je me trouve, et en même temps, l'on saisit mes malles dont une contient le plan du terrain en question, dans un secret.

» Malgré la grande surveillance que l'on exerce sur moi dans cette maudite prison, je tâchai de faire connaître à l'assemblée cantonale de cette ville le résultat de ma mission, mais, malheureusement, tous ses membres avaient disparu, de peur d'être arrêtés.

» Si vous consentez à vous charger de cette affaire aussi importante que délicate, je vous céderai volontiers la troisième partie du contenu de la caisse ; en attendant, vous aurez à faire un petit détour pour dégager mes malles dont une contient le plan. Quant à votre correspondance, vous voudrez bien me la diriger à l'adresse qui est celle de la personne de confiance, la seule autorisée à pénétrer dans ma cellule, et, afin d'éviter toute espèce de compromis, veuillez remplacer votre signature par le chiffre (12)

» Dans le cas où vous accepteriez mes propositions, je ne manquerais pas de vous communiquer. (*sic*) En attendant, je vous recommande la plus grande discrétion, car la moindre légèreté de votre part, pourrait nous compromettre.

» Je compte sur votre réponse et vous offre, monsieur, mes civilités empressées.

» Votre tout dévoué,
» ANTONIO GALVEZ. »

M. Catelle est-il franc maçon ? M. Antonie Galvez l'est-il aussi et s'adressait-il à un *frère ?* ou bien est-ce par caprice, par hasard, que le lieutenant de Contreras choisissait ainsi pour confident, pour auxiliaire ou . . pour dupe, l'honorable meunier du Blanc Seau et l'engageait à prendre un triangle comme signature ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, M. Catelle se décida à entrer en pourparlers avec son mystérieux correspondant et voici la réponse qu'il lui adressa le 2 mars 1875 :

« Monsieur,

» J'ai lu et relu votre lettre du 21 février courant. Vous me connaissez dites vous ; je dois vous dire, que moi je ne vous connais pas du tout, mais cependant, si je puis vous rendre service sans manquer à l'honneur, c'est-à-dire de ne commettre aucun acte illégal, je suis prêt à vous rendre tous les services possible car l'humanité m'a toujours commandée de venir à l'aide de mon prochain : Ainsi voyez-ce que vous avez à faire. (12)

M. Catelle libella l'adresse, ainsi qu'on le lui avait recommandé :

ESPANA *For Dno Emilio Hidalgo Colle de la Ballesta N° 6 piso 3 irguiscola Madrid* » et sur celle intérieure *pour remettre à M. A. Golvey, prison militaire département de politique n° 60.*

M. Antonio Galvez ne fit pas attendre les renseignements qu'on lui demandait et voici en quels termes il répondait à M. Catelle :

Prison militaire de Madrid 8 mars 1875.

Cher Monsieur,

Le contenu de votre lettre m'a beaucoup satisfait, mais avant d'aborder la question qui nous intéresse, permettez moi de vous recommander de nouveau la plus grande discrétion et beaucoup de bonne foi.

Quelque importante que soit notre affaire nous pourrons la réaliser en très peu de jours et avoir les objets en notre pouvoir sans le moindre inconvénient, pourvu que nous agissions avec prudence.

Aussitôt que j'ai reçu votre lettre, j'ai demandé au tribunal l'Extrait de mon jugement par lequel vous verrez que je suis obligé de faire un dépôt de 3702 piécettes, soit 41?5 francs environ. Moyennant ce dépôt, mes malles me seront remises sur le champ et je pourrai vous faire parvenir le plan soit par lettre chargée, soit par l'intermédiaire de mon ami de confiance Emilio Hédalgo.

Les documents importants que je vous remets ci-inclus, sont la meilleure preuve de la réalité de mon affaire qui je vous le répète, ne saurait se réaliser que moyennant le dépôt pour obtenir le dégagement de mes malles.

Quant aux moyens que nous avons à employer pour mener à bout notre affaire, les voici : que vous veniez immédiatement à Madrid ou bien que vous remettiez les fonds en billets de la Banque de France et par lettre chargée, à l'adresse que vous savez Choisissez le moyen que vous voudrez. pour ma part, je dois vous prévenir que les voyages en Espagne sont difficiles et dangereux en ce moment à cause de la guerre civile les carlistes attaquent souvent les trains et maltraitant les voyageurs.

» Je dois vous faire savoir également que. par suite de la grande surveillance que l'on exerce sur moi, vous ne pourriez me voir dans la prison où la présence d'un étranger éveillerait des soupçons ; de sorte que si vous veniez à Madrid, nous ne pourrions nous entendre que par l'intermédiaire de M. Emilio Hidalgo. homme de toute confiance, mon ancien compagnon d'armes et officier retiré de l'armée espagnole.

» Pour le cas où M. Emilio Hidalgo aurait à vous porter le plan et pour que vous puissiez le reconnaître, je vous remets sous ce pli la moitié de la carte de visite que vous confronterez avec celle de M. Hidalgo. dont voici le signalement : taille haute, mince, âgé de 40 ans, portant toute la barbe, chapeau haute forme et vêtements foncés.

» Dans le cas où vous préféreriez me remettre les fonds, n'oubliez pas de m'expédier, en même temps que votre lettre chargée. la dépêche suivante : « *a marchandise a été expédiée aujourd'hui.* »

» J'oubliais de vous dire que vous n'avez pas besoin de déclarer au courrier le contenu de votre lettre, les lettres chargées étant considérées, en Espagne, comme étant une chose des plus sacrées.

N'ayant pas sous les yeux le plan en question, lequel, ainsi que je vous l'ai déjà dit dans ma première lettre, se trouve caché dans un secret mes malles saisies par le tribunal, je ne puis à mon grand regret vous donner les détails que je voudrais au sujet du terrain. Tout ce que je me rappelle, c'est que la caisse est enfouie dans un endroit qui se trouve à la droite de la route qui conduit à la ville de Lille, et que pendant mon court séjour chez vous, je logeai à l'*Hôtel des Voyageurs* en qualité de commis-voyageur et que je visitai le *café de Paris*, où l'on me donna des renseignements sur votre compte.

Veuillez me répondre par retour du courrier et si contre tout espoir, mon affaire ne vous convenait pas, soyez assez bon de me retourner les documents et de garder le secret.

En attendant je vous serre la main de cœur

Votre tout dévoué,
ANTONIO GALVEZ.

Cette lettre était accompagnée, outre l'extrait du jugement du tribunal de Madrid, de divers documents que M. Catelle possède encore paraît-il.

1° « La délibération secrète prise par la junte de Carthagène et confiant à M. Antonio Galvez, la mission de porter en France, la somme de huit millions de piécettes ; 2° une lettre du général Contreras, avertissant l'agent de la junte des poursuites exercées contre lui, au nom du gouvernement de Madrid. Ces documents, revêtus de cachets et de signatures, avaient, selon M. Catelle, tous les caractères de la plus parfaite authenticité.

Au moment où s'échangeait cette correspondance entre Madrid et le Blanc-Seau, la situation financière de M. Catelle était assez gênée. Ne pouvant faire l'avance de fonds qu'on lui demandait, il résolut de s'adresser à l'un de ses amis, M. Aimé Hindré, alors gérant au Crédit du Nord à Roubaix. Le frère de M. Hindré, Me Charles Hindré, avocat, était à cette époque le conseil de M. Catelle.

Mis au courant de ce qui se passait et ayant sous les yeux les documents que possédait M. Catelle, M. Aimé Hindré consentit à s'occuper de cette affaire. Si nous comprenons bien le récit qui nous est fait, un personnage politique, M. Jules Deregnaucourt, député, maire de Roubaix, dont nous retrouverons du reste, le nom dans la suite de cette étonnante histoire, donna ou garantit les fonds nécessaires, et on décida qu'un ami commun de MM. Deregnaucourt et Hindré, M. Marchand, alors négociant à Paris, serait prié de se rendre aussitôt à Madrid, pour se mettre en rapports avec l'agent de la commune de Carthagène. Dans la journée du 16 mars, le banquier de Roubaix adressait à M. Marchand une dépêche dont M. Catelle prend soin de nous donner le texte :

» MARCHAND *14, Grange Batelière, Paris.*

» Viens de suite. Affaire de la plus haute importance.

« A. HINDRÉ »

M. Marchand est un homme intelligent, habile ; il était l'obligé, l'associé, le commandité de M. Jules Deregnaucourt ; il connaît fort bien l'Espagne où ses affaires l'ont appelé souvent. C'était bien l'émissaire qu'il fallait. Il partit pour Madrid, emportant la somme demandée par Antonio Galvez ; on lui donna pour mission de dégager les malles et de revenir avec le plan, car, on l'a vu par sa lettre, M. Galvez était comme M. Trochu : il avait son plan.

Ici se termine la première partie du récit fait devant la tribunal civil, et comme dans les romans-feuilletons nous mettons :

(*La suite à demain*).

AVIS AUX SOCIETES

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

—

— L'appel de la *Gazette de Douai* contre le jugement correctionnel qui l'a condamnée à deux amendes de 50 francs et 1 franc de dommages-intérêts envers l'administration municipale de Douai, partie plaignante, a été plaidé aujourd'hui devant la chambre des appels correctionnels.

M. le conseiller Pagard a lu le rapport. Après les plaidoiries de Me Dubois, pour les appelants et de Me Girard, député, pour la partie civile, M. Mascaux, avocat-général, a conclu à la confirmation du jugement correctionnel.

La Cour a remis le prononcé de l'arrêt à l'audience du mardi 24 décembre.

— Hier, un mauvais sujet d'Abscon, Ant. Piedanna, âgé de 28 ans, ivrogne et paresseux, a tenté, à la suite de reproches bien légitimes, d'incendier la maison de sa mère. Ce misérable a été pris en flagrant délit.

— Deux capitaines de navire, l'un Italien, l'autre Américain, à la suite d'une querelle en sont venus aux coups dans le port de Calais. L'Américain prit la fuite et fut poursuivi, dans les rues de Calais le revolver au poing, par son adversaire.

La police n'a pas tardé à désarmer cet homme et à le ramener à son bord.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 décembre. — Apolline Boville, rue de la Conférence. — Maria Belot, rue de Tourcoing, 42. — Marie Rasseneur, rue de l'Epeule, cour Derreumeux, 17. — Augustin Meur, rue de l'Epeule, cour Lampe, 32. — Augustine Noiret, rue de Mouveaux, cour Frère, 9. — Odile Hazebrouck, rue des Parveaux, 58. — Victor Lenne, rue des Parvenus, 60. — Marie Foulon, rue de Lannoy, 226. — Marie Provoyeur, rue de Lille, 88. — Georges Cuvelier, rue des Fondeurs cour Chopart, 5. — Louis Vrielynck, rue de Tourcoing, cour Flipo, 2. — Maria Raemdonck, rue Turgot, cour Deschamp. — Fernand Fervaque, rue de Blanchemaille. — Jean-Baptiste Huygen, rue du Fontenoy, cité Plouvier, 51. — Marie Vampevenage, rue du Bois, cour Tiers, 6. — Jeanne Deffennes, rue de Lille, 190. — Flore Delgatte, rue d'Inkermann, 29.

Du 16. — Philomène Verbrugghe, rue Daubenton. — Stéphanie Clochez, rue de Lille, 224. — Pauline Bardyn, rue des Vélocipèdes, cour Delrue, 4. — Arthur Leclercq, rue de la Basse-Masure 19. — Edmond Lequesne, rue Ste-Elisabeth, 31. — Auguste Soyez, rue de France. — Paul Joly, rue d'Alma, cour Denock, 10. — Gustave Desmedt, rue de Barbieux. — Clémentine Maes, rue de la Guinguette. — Henri Renard, rue des Longues-Haies. — Henri Decottignies, rue de Denain, cour Flamencourt. — Léonie Pysson, rue des Recollets, 23. — Jean Quiévryn, rue de la Rondelle, 10. — Victor Dufour, rue Decresme.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 décembre. — Martial Dupriez, 62 ans, teinturier, rue des Anges. — Anne Bender, 38 ans, sans profession, rue de Lannoy, 93. — Irma Herteret, 26 ans, ménagère, rue des Fossés, cour Tanghe, 3. — Alphonse Dupont, 7 jours, rue des Fabricants, 24. — Coralie Heisens, 11 ans, rue du Chemin-de-Fer, cour Desrousseaux, 7.

Du 16. — Leon Roger, 11 mois, au Ruchon maison Selosse, cour n° 2. — Elodie Vandendale, 3 ans, Hôtel-Dieu. — Alphonse Brulois, 4 mois rue du Pile, cour Bonte, 6. — Adèle Bayart, 47 ans, ménagère, rue du Pile, maison Roussel, 258.

MARIAGES du 16. — Louis Dauvin, 40 ans, libraire, et Elisa Benjamin, 25 ans, sans profession. — Hypolite Doutreton, 28 ans, piqueur de gres, et Louise Quairière, 21 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Robyns, 21 ans, appareleur, et Elisa Cocheteux, 22 ans, bobineuse. — Charles Leruste, 27 ans, tisserand, et Zoé Lienard, 18 ans, bobineuse. — Ange Ferrant, 41 ans, journalier, et Marie Bossuyt, 22 ans, journalière.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 décembre. — Jules Metgy, rue de Menin.

Du 18. — Henri Waquet, rue de Gand. — Blanche Matton, rue de la Cloche. — Bandrienne Brunin, Sentier de Roubaix. — Joseph Beaurain, rue de Menin. — Emile Callens, Blanc-Seau. — Celestine Couteau, rue Neuve de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 décembre. — Jean Baptiste Montagne, 60 ans, veuf de Florine Desrumaux, rue des Carliers. — Marie Marthe, 65 ans, 5 mois, épouse de Joseph Lemaire, Fin de la Guerre. — Elise Despelchin, 7 mois, rue du Moulin. — Emile Vandenbulke, 24 jours, Marlière. — Amand Marlière, 74 ans, 6 mois, époux de Adèle Dubar, rue du Moulin Fagot.

Du 18. — Auguste Hennion, 68 ans, 1 mois, veuf de Sophie Dhaze. Hospice Général. — Edouard Lemaire, 7 mois, Pont de Neuville. — Célestin Delesalle, 1 an, 1 mois, Phalempins.

CONVOIS FUNÈBRES & OBIT

Les amis et connaissances de la famille DELEMASURE-LEPERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph DELEMASURE, conseiller municipal, décédé à Mouveaux, le 18 décembre 1878, dans sa 78e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service de Ire classe**, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 10 heures, en l'église de Mouveaux. — Les **laudes** seront chantées le même jour à 2 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de la Place. — L'**obit du mois de Ire classe**, sera célébré en la même église, le lundi 20 janvier 1879, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille MELCHIOR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François MELCHIOR, directeur de l'usine à gaz, décédé à Roubaix, le 17 décembre 1878, à l'âge de 38 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le vendredi 20 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame. — L'inhumation aura lieu à Steinbach, (Belgique). — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, en face de l'usine à gaz.

Les amis et connaissances de la famille DERVAUX-DANSETTE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Elisabeth-Mathilde-Joseph DANSETTE, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1878, dans sa 41e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le dimanche 22 décembre 1878, à 8 heures, aux **vigiles** qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Lignes, 15.

BOURSE LINIÈRE. — Les affaires ne se sont guère modifiées depuis la semaine dernière. On signale cependant quelques ventes importantes de fils à très-bas. En toiles, on continue à voir quelques acheteurs: il y a d'ordinaire une reprise à cette époque de l'année. Affaires limitées en matières brutes.

MARCHÉ AUX BLÉS du 18 décembre 1878. (*Bulletin commercial.*) — Petit marché : environ 600 hectolitres. La vente s'est fait lentement en légère baisse sur la semaine dernière.

Farines tenues de 37 fr. à 37 fr. 50 en consommation.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 18 décem. 1878 (*communiqué par l'Hôtel-de-Ville*). — baisse moyenne : 0 fr. 18 centimes.

Enigme

Nous avons peu de ressemblance,
Quoique portant un nom pareil...
Dans un trou l'une prend naissance,
L'autre sur un trône vermeil ;
Quoique jolie, on craint de l'une
La nuisible fécondité ;
L'autre est une bonne fortune,
Quand on l'obtient de la beauté.

L'une aux yeux fins n'est qu'une bête ;
L'autre annonce beaucoup d'esprit :
L'une peut troubler une fête ;
Et l'autre toujours l'embellit.
Quoique dévorant maint ouvrage,
L'une a, dit-on, peu de savoir ;
L'autre, par le plus doux suffrage,
Aime à le laisser entrevoir.

L'une souvent très-redoutable,
Quoique petite, fait frémir ;
Dans un cercle toujours aimable,
L'autre est le signe du plaisir :
L'une timide, et que l'on guette,
Craint les piéges de l'ennemi ;
Encourageant l'ardeur discrète,
L'autre est guettée d'un tendre ami.

Quel triomphe ! quelle allégresse !
Quand on les a tous deux surpris !
L'une est la dupe de l'adresse ;
L'autre de l'amour est le prix.
A l'une qu'on donne la chasse...
Plus doux objet sait m'attirer :
J'aimerais mieux baiser la place
Où l'autre se fait admirer.

Le mot de la Charade d'hier, est : *Chateau.*

ADRESSES
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Spécialité de Parapluies
(prix très-modérés)
rue de Paris, 140, à Lille.

Spécialité de fourrures
Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abreuvoir, 54 Roubaix.

E. Blanwart fils, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — Grand assortiment de boîtes. — Boîtes à gants, plateaux en laque, cristaux et porcelaine montés sur bronze; cadeaux pour fêtes de Ste-Cécile, Ste-Catherine, St-Nicolas et les Etrennes. 1728.

Lithographie
Impressions commerciales : Factures, memorandums, Entêtes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances, Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

COILLE, place de la Mairie, 5. — *Dépôts des principaux produits pharmaceutiques.* 1406

Confections
Au Palais de Cristal. — MONCHY-DUPIRE, Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confections pour hommes.* 14065

Charbons
Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux. 10704

Mécanicien
Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Epicerie — Comestibles
OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et . Roubaix.

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie 14074

Fêtes et Cadeaux
Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY, BONNAVE-PECQUEUR, successeur. — Grand choix d'articles pour fêtes et cadeaux. — Spécialité d'appareils d'éclairage pour fêtes et soirée.

Confections
VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37, Roubaix. Satin et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.
Articles de blanc
Layettes, Robes et Pelisses de Baptême